

MINISTERE DES MINES DU PETROLE DE
L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE CABINET

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ITIE-RCA



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

**EXPOSE DE MOTIF
RELATIF A LA DEMANDE DE SOUTIEN DU
CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION A LA
LEVEE DE LA SUSPENSION DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
DE L'ITIE INTERNATIONALE
BANGUI LE 12 JUILLET 2013**

Monsieur le Président du Conseil National de Transition ;

Mesdames et Messieurs les Conseillers ;

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole devant cette auguste assemblée pour vous entretenir sur la mise en œuvre de l'initiative pour la Transparence dans les industries Extractives dans notre pays, la République Centrafricaine.

Cette démarche s'inscrit dans la dynamique de la sensibilisation des Institutions de la Transition et plus spécifiquement de l'implication du Conseil National de la Transition dans la mise en œuvre du processus au plan national.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans de nombreux pays en voie de développement, la rente agricole n'a pu générer une croissance économique suffisante, apte à améliorer les conditions de vie de la population. Le constat est que, depuis longtemps dans nos Etats, les revenus générés par les ressources naturelles ont plutôt constitué un fléau en matière de développement

durable. Ce paradoxe est appelé « malédiction des ressources naturelles ».

Pour justifier cette thèse, les économistes ont avancé la cause plausible de la vulnérabilité de nos Etats vis-à-vis de l'extérieur pour ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.

Excédés par des exemples détaillés de la gestion opaque entre le Gouvernement et les sociétés extractives, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives a été lancée en 2002 par l'ancien Premier Ministre britannique TONY BLAIR, à la suite d'une série de campagne menée par les organisations de la société civile sous la bannière de « Publiez Ce Que Vous Payez ».

Le but essentiel de cette campagne est :

- d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ;
- de rendre cette information accessible au grand public afin de favoriser le débat sur l'utilisation des revenus ;
- de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse pour qu'elle soit un moteur de croissance économique afin de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

En considération de cet objectif, les gouvernements reconnaissent les avantages de cette initiative qui consistent à instaurer la transparence et un débat public, à renforcer la capacité de gestion des ressources naturelles, afin d'attirer les investissements.

Un nombre croissant de pays et organisations non gouvernementales en font partie. L'Assemblée Générale des Nations Unies a voté une résolution adoptant l'ITIE. La Commission de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe a déclaré en avril 2010 que l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives constitue un modèle pour ce qui est de s'attaquer aux défis relatifs aux revenus issus des ressources naturelles et un lien a été établi entre la transparence des revenus et les Droits de l'Homme.

Ainsi, l'Initiative est devenue une norme mondiale qui vise à garantir une gestion transparente des revenus.

La caractéristique fondamentale de l'Initiative réside dans le fait qu'il s'agit d'un processus participatif, tripartite faisant interagir l'Etat, le secteur extractif et les organisations de la société civile.

Ainsi, la République Centrafricaine était reconnue « Pays Candidat » le 21 novembre 2008 et « Pays Conforme » le 1^{er} mars 2011 avec satisfaction de tout le peuple centrafricain et de la Communauté Internationale. Dès lors, l'expérience de la République Centrafricaine était sollicitée à travers le monde.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'occasion m'offre pour la première fois aujourd'hui, l'opportunité de vous rencontrer pour vous informer de la suspension de la République Centrafricaine aux instances internationales de l'ITIE.

Elle m'offre également l'occasion de solliciter votre appui dans les démarches préalables à la levée de cette suspension.

Depuis le 10 avril 2013, le Conseil d'Administration de l'ITIE a suspendu la République Centrafricaine, notre pays de ses instances pour une durée temporaire d'un an.

Il s'agit là d'une suspension de principe qui trouve sa justification dans le coup de force intervenu le 24 mars 2013 et qui a conduit au changement du régime dans notre pays.

Cette information combien importante mérite d'être mise à notre disposition de manière solennelle, ceci, pour susciter en vous l'intérêt quant à la levée de cette suspension.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'objectif visé à travers cette communication à votre attention est double :

Il s'agit de vous rappeler le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de l'ITIE et l'importance et la nécessité de l'ITIE dans la gestion des revenus du secteur extractif.

En tant que leaders politiques et guidés par la problématique de la gouvernance en général et à la transformation des ressources extractives en particulier, les parlementaires ont un rôle à jouer dans le cadre de la préparation, du lancement et de la promotion de l'ITIE.

Dans le cadre de la préparation et du lancement du programme national de l'ITIE, les parlementaires doivent s'impliquer dans le processus ITIE, en participant aux ateliers regroupant les parties prenantes pendant la phase initiale de la mise en œuvre de l'ITIE au plan national.

Les parlementaires peuvent souscrire un siège au sein du Conseil National de l'ITIE. Car, la présence de parlementaire au sein du groupe multipartite permet un meilleur suivi du processus.

Vous pouvez assister aux réunions et apporter votre contribution qui peut aider les législateurs à assurer le suivi des progrès dans l'accomplissement des programmes de l'ITIE et encourager la communication entre les pouvoirs législatif et exécutif. Car l'absence de communication entre les deux pouvoirs peut affaiblir la capacité des parlementaires à conduire la supervision du processus.

L'ITIE offre, à cet effet, une structure qui doit faciliter le partage d'informations entre le Gouvernement et le Parlement. Par ailleurs, si le Gouvernement n'a pas encore adopté l'ITIE ou bien le pays n'est pas encore déclaré « Pays Conforme », les parlementaires peuvent renforcer le soutien envers l'Initiative en sensibilisant le public et en encourageant la pression publique sur le Gouvernement pour qu'il agisse, ou bien les parlementaires peuvent aussi encourager le pouvoir exécutif à adopter l'ITIE en votant une résolution demandant au Gouvernement de rejoindre la communauté ITIE.

Dans certains pays, ce sont les parlementaires qui, en organisant des conférences de presse et autres activités médiatiques, telles que la rédaction des éditoriaux d'opinion ou de colonnes dans les journaux qui ont poussé le Gouvernement à adopter l'ITIE.

Si le pouvoir exécutif décline l'adoption de l'ITIE, le parlement peut publiquement interroger le Ministre concerné au cours d'une séance plénière ou par le biais d'une question parlementaire.

Enfin, même si les parlementaires ne siègent pas au sein des organes de mise en œuvre de l'ITIE, leur engagement vis-à-vis de l'ITIE les oblige à suivre les activités du programme national de mise en œuvre de l'ITIE, en mettant en place des mécanismes de communication avec le

Secrétariat Technique de l'ITIE et le Comité de Pilotage de l'ITIE.

En revanche, lorsqu'un parlementaire siège au Conseil National de l'ITIE, il doit tenir ses collègues au courant des obstacles constatés et des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En ce qui concerne le rôle des parlementaires dans le cadre de la promotion du processus ITIE, il est à noter que les législateurs bénéficient d'une position unique pour aider à diffuser et faire la promotion de l'ITIE, par le biais d'activités de contact avec le public.

Vous possédez l'expérience de relation avec les médias et les citoyens, et vous pouvez utiliser un éventail de communication, entre autre, en apportant une contribution à la stratégie de communication de l'ITIE, en mettant à la disposition du public une version simplifiée du rapport ou du dépliant concernant le processus ITIE, à travers le service des relations publiques de l'Assemblée Nationale, en aidant les structures de coordination de mise en œuvre de l'ITIE à organiser les débats avec les parlementaires pour débattre des questions liées aux rapports ITIE, en distribuant des rapports aux citoyens au cours des visites dans vos circonscriptions, en écrivant un éditorial commun avec le Secrétariat Technique de l'ITIE dans un journal local, afin de

mettre l'accent sur l'importance de la transparence pour les citoyens, et en informant le Secrétariat Technique et le Comité de Pilotage des commentaires et des remarques des citoyens sur la mise en œuvre de l'ITIE.

Les parlementaires et leurs partis politiques respectifs peuvent intégrer le programme ITIE dans leur stratégie de communication et de relation avec leurs circonscriptions.

Les parlementaires, dont les opérations pétrolières et minières ont lieu dans les circonscriptions, peuvent faire usage des rapports ITIE, comme outil principal de communication, impliquant leurs électeurs se montrant réceptifs à leurs préoccupations.

En voici une liste d'activités portant sur l'ITIE auxquelles peuvent s'adonner les parlementaires, tout comme les partis politiques :

- discussions sur la mise en œuvre de l'ITIE avec les membres des Comités Préfectoraux de l'ITIE et implication de l'organe de coordination de mise en œuvre de l'ITIE, aux fins des explications claires sur les rapports ITIE ;
- participation à une émission radio ou de télévision visant à répondre en direct aux questions du public et à débattre des activités du parlement portant sur l'ITIE ;
- réalisation des sondages pour en apprendre davantage sur les inquiétudes des citoyens dans le domaine des industries extractives et leurs connaissances sur l'ITIE.

Par ailleurs, il est important de rappeler que quelque soit le succès du programme ITIE, si le rapport n'est pas largement disséminé et que les recommandations sur les écarts relevés dans le rapport n'aient pas été résolus, il aura manqué d'atteindre son objectif.

Que peuvent faire les parlementaires ?

En effet, au regard du pouvoir dont disposent les parlementaires, vous pouvez chercher à rencontrer l'Administrateur indépendant et les organisations de la société civile pour discuter du contenu du rapport.

Vous pouvez demander aux organisations de la société civile qui sont actives dans le domaine de l'ITIE de s'aviser et de donner publiquement leur opinion.

Vous pouvez également établir des commissions d'enquête en vue d'examiner les écarts et problèmes importants soulevés par le rapport.

En fait, si les problèmes identifiés sont graves et ne sont pas résolus par le Gouvernement, vous pouvez commettre une commission d'enquête afin de faire la lumière sur lesdits écarts et problèmes soulevés.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelles sont les recommandations spécifiques relatives au rôle des parlementaires dans le cadre de la réussite du processus ITIE ?

Au regard de son importance par rapport au processus ITIE et les avantages potentiels qu'elle présente pour les parlementaires, en qualité de contrôle supplémentaire, les parlementaires peuvent s'impliquer dans le processus de la mise en œuvre de l'ITIE au plan national de plusieurs manières.

Ils peuvent encourager le Gouvernement à résoudre les problèmes des écarts dans la mise en œuvre de l'ITIE. Par exemple, les parlementaires peuvent assurer que les déficits de financement n'interrompent pas le processus, par le biais d'une question parlementaire ou de réunion informelle avec le Gouvernement et les sociétés impliquées dans l'ITIE.

Les parlementaires peuvent aussi aider à garantir que le financement soit déboursé dans le délai fixé dans le plan d'action.

A cet effet, les parlementaires peuvent attirer l'attention de l'opinion publique sur le retard et inciter le Gouvernement et les compagnies minières à s'acquitter de leurs obligations dans le domaine de l'ITIE.

Par ailleurs, la consécration et la pérennisation de l'ITIE par les parlementaires par une loi renforcera le programme

aux fins d'une réussite éclatante. Le processus ITIE dépend en fait de la seule volonté politique du Gouvernement.

Les déclarations des informations financières faites par les régies financières et les sociétés extractives ne constituent pas une obligation du point de vue juridique, c'est pourquoi une Loi ITIE est indispensable. Car, elle peut garantir le caractère durable d'un programme ITIE, et peut le faire résister au changement du régime.

Aussi, cette loi peut renforcer l'ITIE en rendant obligatoire les déclarations des informations financières par le Gouvernement et les sociétés extractives. Ceux qui ne vont pas se conformer à cette exigence peuvent être pénalisés et en exigeant que les rapports ITIE soient soumis à l'Assemblée Nationale.

Au regard de ce qui précède et pour juger de l'importance et de la nécessité de l'ITIE dans la gestion du secteur extractif,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Savez-vous le nombre des opérateurs du secteur extractif qui versent de l'argent au Gouvernement de votre pays ?

Savez-vous le montant des recettes que le Gouvernement déclare avoir reçu et où va cet argent ?

De telles informations sont elles disponibles dans votre pays ?

Si vous répondez non à ces questions, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives peut vous aider à améliorer la gestion des revenus générés par les minerais de notre pays.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Gouvernement de transition que dirige Son Excellence Maître **Nicolas TIANGAYE**, Chef du Gouvernement, sous la Clairvoyance de Son Excellence Monsieur **Michel DJOTODIA AM NONDROKO**, Président de la République, Chef de l'Etat, réaffirme une fois de plus son engagement à œuvrer pour l'intérêt du peuple centrafricain et de son bien être.

La transparence sera érigée en principe de gouvernance du secteur extractif. C'est par cette volonté politique affirmée que nous mettrons un terme à plusieurs décennies de mal gouvernance qui ont miné notre pays et fait de son peuple un esclave sur son propre territoire.

C'est dans cette perspective que j'en appelle à vous, chers compatriotes, de vous lancer dans cette entreprise pour la gouvernance de notre richesse.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'heure est grave, car nos rivalités et nos clivages nous ont conduits vers un avenir sans espoir. Les nouvelles données politiques nous imposent tous une certaine prise de conscience et d'équité.

L'opérationnalisation de cette vertu nous permettra d'aborder avec lucidité et franchise le déficit de notre siècle à savoir la bonne gouvernance des ressources extractives et le développement de nos infrastructures que nous appelons de tous nos vœux.

C'est pourquoi, l'ITIE est pour nous tous un outil indispensable et nécessaire pour cette gouvernance et le développement harmonieux voulu par tous.

Un contemporain disait, je cite : **« une gouvernance responsable et transparente est une pierre angulaire d'une société ouverte et juste et l'ITIE est un outil essentiel pour promouvoir une plus grande ouverture dans les pays riches en pétrole, gaz et minéraux »** fin de citation.

L'ITIE, comme vous le constatez si bien, permet à la société civile de participer à la gouvernance de nos ressources extractives. Elle permet également à la société civile de demander des comptes au Gouvernement.

Il s'agit là d'une initiative importante pour la population, pour le Gouvernement et pour les opérateurs du secteur extractif. Elle est de ce fait, fédératrice et sert d'appui à la démarche éthique du Gouvernement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous savons tous que l'ITIE garantit l'efficacité d'une bonne gouvernance et elle est un indicateur de performance politique.

Elle fait prendre conscience à tous, que l'adoption d'une politique dynamique de transparence est une politique positive à la fois pour le Gouvernement et les entreprises extractives.

Comme vous le savez tous, l'ITIE est un outil pédagogique. Car, elle permet de jauger la moralité des opérateurs du secteur extractif en matière d'acquittement fiscal mais aussi une garantie de participation de ceux-ci au développement effectif du pays.

A travers l'ITIE, les citoyens ont dorénavant la possibilité d'apprécier à sa juste valeur la contribution des opérateurs du secteur minier à l'économie nationale par le versement des diverses taxes, la création des emplois et la réalisation des œuvres sociales au profit des Communautés locales.

L'ITIE offre ainsi aux citoyens, propriétaires légitimes des ressources extractives une plate forme de dialogue avec le Gouvernement et les entreprises.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'instant qui nous réunit ce jour est un moment important puisque traitant de la stratégie à adopter pour faire savoir à la communauté nationale et internationale l'importance et la nécessité de l'ITIE pour le peuple centrafricain.

J'avais suivi lors d'une conférence de presse que j'ai animée il y a un mois, le cri de cœur d'un compatriote journaliste qui disait : « ***l'ITIE est une fierté nationale*** ».

Oui, le Gouvernement de transition fait sienne cette vérité et s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la pérennité de cette rare et noble institution qui a donné satisfaction à tout le monde.

Je réitère une fois de plus que le Gouvernement de Transition ne saurait faillir à son devoir.

L'ITIE revêt pour tous ceux qui œuvrent pour une société juste et équitable, un gage pour un développement harmonieux et durable.

Car nous savons tous, qu'aucun pays au monde ne peut parvenir au développement voulu par tous, sans la mise en valeur des potentialités de ses ressources extractives.

Aujourd'hui, il est temps pour nous tous d'orienter nos réflexions et faire preuve de notre compétence sur la stratégie essentielle qui est celle de trouver les moyens indispensables pour la mise en valeur de nos ressources extractives.

Il s'agit là d'un vœu pieu autour duquel nous ne devons tergiverser et épiloguer longuement et inutilement. C'est pourquoi, nous devons nous mobiliser tous autour de l'essentiel qui fait la fierté de notre population et de nous tous ici présent.

Je veux parler de l'ITIE, pour que la suspension infligée à la République Centrafricaine soit levée et permettre à notre pays d'être toujours au rendez vous de l'histoire de la gouvernance du secteur extractif au plan mondial.

C'est la raison pour laquelle votre soutien à cette levée de suspension est requis.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une fois de plus votre soutien est requis.

Je vous remercie.